

Assemblée Générale du 19 septembre 2020

Le 19 septembre 2020 à 18H30, les membres de l'association « Tactical Airsoft Vosges (T.A.V) se sont réunis en assemblée générale à la Salle des Association de Les Voivres 88240 LES VOIVRES.

Sont présents :

Messieurs Jimmy GAUDE, Aurélien MUNIER, Quentin JACOPIN, Tony SUDOL, Thomas AHOUANGNIMON, Mathis MÜLLER Félix MÜLLER, Sullivan JACOPIN, Nicolas TOUSSAINT, Antoine BEAUDOUIN, Lucas BOUMEZRAG et Madame Marie DEMANGE.

Le Président rappelle à l'assemblée générale l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour de cette Assemblée est le suivant :

- 1- Débriefing de l'évènement du 15 août 2020
- 2- Vote du bureau
- 3- Fixation tarifs 2020-2021
- 4- Avenant au règlement intérieur
- 5- Remboursement de frais
- 6- Création Site en ligne
- 7- Questions diverses
- 1- Débriefing évènement

Monsieur le Président ouvre la séance en évoquant l'évènement du 15 août dernier. Celui-ci est a considéré comme un succès car plus de la moitié des joueurs présents étaient des extérieurs à l'association. C'est un signal important que notre association prend de l'importance!

L'évènement a été, à l'unanimité des réactions recueillies, un franc succès tant au niveau de la qualité des scénarios proposés que sur l'organisation dans en elle-même.

2- Election du bureau

Monsieur le Président annonce ensuite que l'assemblée va devoir procéder à l'élection du bureau.

A cette occasion, il explique qu'il ne souhaite pas briguer le mandat de nouveau et demande à l'assemblée si un ou des candidats se positionnent pour ce poste.

Un seul candidat se manifeste en la personne de Monsieur Tony SUDOL.

L'assemblée passe au vote et, A L'UNANIMITE, Monsieur SUDOL Tony est élu Président et prend immédiatement ses fonctions.

Monsieur GAUDE Jimmy laisse donc la place à Monsieur SUDOL Tony pour conduire la suite de la réunion.

Le Président ainsi installé propose à l'assemblée la création de nouveau poste au sein du bureau de la T.A.V :

- Un poste de Vice-Président
- Un poste de Secrétaire Adjoint dont la mission principale sera la création de scénarios et le recensement des besoins pour leurs mise en œuvre.

L'assemblée valide à l'unanimité la proposition faite et laisse Monsieur le Président le soin de conduire l'élection des deux nouveaux membres du bureau.

Monsieur le Président demande à l'assemblée si parmi elle un ou plusieurs candidats souhaite devenir Vice-Président.

Un seul candidat se déclare en la personne du Président sortant Monsieur GAUDE Jimmy.

Le Président demande à l'assemblée de voter et, A L'UNANIMITE, Monsieur GAUDE Jimmy est élu Vice-Président.

Monsieur le Président passe ensuite au choix du Trésorier de l'association.

Il se tourne vers l'assemblée afin de connaître le ou les candidats à ce poste.

Un seul candidat, en la personne de Monsieur JACOPIN Quentin (Trésorier sortant), se présente.

Le Président demande à l'assemblée de voter et, A L'UNANIMITE, Monsieur JACOPIN Quentin est élu Trésorier et investi des missions de gestion des comptes et transaction auprès de la banque.

Monsieur le Président passe ensuite au choix du Secrétaire de l'association.

Il se tourne vers l'assemblée afin de connaître le ou les candidats à ce poste.

Un seul candidat, en la personne de Monsieur MUNIER Aurélien (Secrétaire sortant), se présente.

Le Président demande à l'assemblée de voter et, A L'UNANIMITE, Monsieur MUNIER Aurélien est élu Secrétaire et investi des missions de rédaction des divers documents liés à l'association.

Monsieur le Président passe ensuite au choix du Secrétaire Adjoint de l'association.

Il se tourne vers l'assemblée afin de connaître le ou les candidats à ce poste.

Un seul candidat, en la personne de Monsieur AHOUANGNIMON Thomas, se présente.

5- Remboursement de frais

Monsieur le Président explique à l'assemblée que pour les besoins de l'évènement du 15 août dernier, divers achats d'urgence devaient être consentis dans le cadre de la signalisation : achat de rubalise notamment.

Cet achat, pour des raisons d'économie, s'est fait en ligne et c'est Monsieur le Trésorier qui a avancé les fonds.

Il explique ensuite que l'assemblée doit se prononcer sur le remboursement de Monsieur JACOPIN pour les sommes qu'il a engagé.

L'exposé entendu, l'assemblée VALIDE à L'UNANIMITE la proposition de remboursement de Monsieur JACOPIN et charge Monsieur le Président de régler les détails afférents à ce dossier.

6- Création d'un site en ligne

Monsieur Le Président poursuit ensuite sur une innovation qui pourrait être mis en place pour notre association.

Il explique que pour gagner en visibilité et afin de pouvoir en un clic renseigner d'éventuels futurs joueurs, il serait intéressant de mettre en place un site en ligne.

Ce site aurait plusieurs vocations:

- Faire connaître d'avantage notre association
- Informer les visiteurs sur ce qu'est l'airsoft

bande

- Mettre en place un calendrier en ligne de réservation pour les parties et évènements
- A terme mettre en place un système de paiement en ligne

Une fois crée, ce site sera mis en service pour 2 tests à l'occasion d'évènements afin de vérifier deux éléments :

- Voir si la plateforme fonctionne correctement lorsque les visiteurs naviguent dessus
- Démontrer ou non l'intérêt de poursuivre ou non le développement du site.

L'assemblée ayant entendu l'exposée de Monsieur le Président, VALIDE à l'UNANIMITE le projet et lui laisse le soin de gérer ce dossier.

E Jimmy JAKOPIN Quentin MUNIER Amélien Président Trésorier Secrétaire

Tous les points ayant été abordés, Monsieur le Président lève la séance à 20h 00.

Le Président demande à l'assemblée de voter et, A L'UNANIMITE, Monsieur AHOUANGNIMON Thomas est élu Secrétaire Adjoint.

Le nouveau bureau est maintenant élu et installé immédiatement dans ses fonctions.

FONCTION	NOM-PRENOM
PRESIDENT	SUDOL Tony
VICE PRESIDENT	GAUDE Jimmy
TRESORIER	JACOPIN Quentin
SECRETAIRE	MUNIER Aurélien
SECRETAIRE ADJOINT	AHOUANGNIMON Thomas

3- Fixation tarifs saison 2020-2021

Monsieur le Président aborde ensuite le sujet de la tarification 2020-2021 de la cotisation et le montant qui sera demandé pour participer aux parties et aux évènements.

Monsieur le Président laisse la place à Monsieur JACOPIN Quentin, Trésorier, afin qu'il propose à l'assemblée les différents tarifs pour lesquels l'assemblée est appelée à se prononcer.

Concernant la cotisation il est proposé de conserver le montant actuel de 20 € annuel.

AL'UNANIMITE l'assemblée VALIDE la proposition.

Concernant le montant pour participer aux parties et évènements, il est le suivant :

TARIF	ADHERENT	NON ADHERENT
PARTIE	GRATUIT	5€
EVENEMENT	5€	10 €

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE l'assemblée VALIDE la nouvelle tarification applicable dès le 1^{er} octobre 2020 et laisse le soin à Messieurs le Président et le Trésorier le recouvrement des sommes précitées.

4- Avenant au règlement intérieur

Monsieur le Président explique ensuite qu'un avenant au règlement intérieur doit être établi pour plusieurs raisons : formaliser les tarifs applicables aux évènements et répondre à diverses observations faites tout au long de l'année écoulée.

Cet avenant, une fois rédigé, sera distribué à chaque membres contre signature qui vaudra validation et engagement de le respecter.